OEA/Ser.W

CIDI/INF.544/23

17 avril 2023

Original : espagnol

NOTE DE LA MISSION PERMANENTE DU MEXIQUE PAR LAQUELLE ELLE TRANSMET

SA PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU CIDI INTITULÉE « ENCOURAGER LES INITIATIVES CONTINENTALES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ :   
PROMOTION DE LA RÉSILIENCE »

***MISSION PERMANENTE DU MEXIQUE***

OEA1263

5.14.0.2

La mission permanente du Mexique près l'Organisation des États Américains (OEA) présente ses compliments à la mission permanente du Pérou près l'OEA, qui occupe la présidence du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI), et souhaite se référer à la proposition présentée par la délégation du Mexique lors de la réunion extraordinaire tenue le 11 avril 2023, sous le point 2 de l'ordre du jour concernant les travaux préparatoires de la cinquante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale.

À cet égard, notre mission permanente, comme indiqué lors de son intervention, transmet le texte de sa proposition de projet de résolution du CIDI, réitérant qu'elle considère de la plus haute importance de renforcer le dialogue politique substantiel du CIDI au plus haut niveau et de promouvoir sa nature en tant qu’organe de négociation, à travers l'examen d'un projet de résolution opportun et concis, qui incorporerait également les priorités identifiées par d'autres délégations et le renouvellement des mandats. Nous vous serions reconnaissants de faire distribuer cette proposition parmi les États membres du Conseil.

La mission permanente du Mexique près l'Organisation des États Américains saisit cette occasion pour renouveler à la mission permanente du Pérou près l'OEA les assurances de sa très haute considération.

Washington, D.C., le 12 avril 2023

Mission permanente du Pérou près

l’Organisation des États Américains

Washington, D.C.

CIDI/doc. 383/23

11 avril 2023

PROJET DE RÉSOLUTION

~~RENOUVELLEMENT DES RÉSOLUTIONS ET DES MANDATS CONFIÉS AUX  
 CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ   
NON MIS EN ŒUVRE AU COURS DE LA PÉRIODE 2022-2023~~

(Présenté par la Présidence du CIDI et examiné par la Commission sur les politiques de partenariat pour le développement)

Proposition du Mexique

ENCOURAGER LES INITIATIVES CONTINENTALES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ : PROMOTION DE LA RÉSILIENCE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

RÉITÉRANT l'importance d’encourager la coopération pour le développement intégré entre les États membres de l'OEA, comme l'un des piliers essentiels de l'Organisation des États Américains (OEA), en particulier pour contribuer à l'élimination de la pauvreté critique, y compris le renforcement de la résilience. *[Références : Art. 94 de la Charte de l'OEA et Résolution AG/RES. 2988 (LII-O/22) PP1].*

PRÉOCCUPÉS par le contexte mondial actuel dans lequel les effets de la pandémie de COVID-19 et du changement climatique, les graves conditions économiques et financières et la situation géopolitique mondiale ont eu un impact négatif sur la région, avec pour conséquence l'augmentation de la pauvreté et de l'extrême pauvreté et l'aggravation des inégalités, mettant en péril les progrès réalisés après des décennies de lutte contre la pauvreté et les inégalités, et compromettant de manière significative les chances de la région d'atteindre les objectifs et cibles de développement durable du Programme de développement durable à l’horizon 2030. *[Références : Déclaration REMDES V - Déclaration interaméricaine des priorités en matière de développement social PP9).*

CONSCIENTS que, face à ce scénario, il est vital de redynamiser le renforcement du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI), en particulier le dialogue politique substantiel au plus haut niveau, de revitaliser sa nature de négociateur, d'encourager une plus grande efficacité et efficience et de maximiser les synergies en son sein et avec d'autres organes de l'OEA et organisations internationales, sur les questions relevant de sa compétence, afin qu'il réponde aux défis de son temps. *[Référence : AG/RES. 2817 (XLIV-O/14), « Renforcement du Conseil interaméricain pour le développement intégré : dialogue politique et partenariat pour le développement » PP2].*

CONSIDÉRANT la décision des États membres de tenir la cinquante-troisième session ordinaire de l’Assemblée générale (AG) de l'Organisation des États Américains à Washington, D.C., du 21 au 23 juin 2023, dans l’optique de rétablir le cycle consistant à tenir l'Assemblée générale au deuxième trimestre de chaque année ;

RECONNAISSANT la nécessité de prendre des mesures pour assurer le respect et la mise en œuvre des mandats du ~~Conseil interaméricain pour le développement intégré~~ CIDI et de ses organes subsidiaires, ~~ainsi que~~ l'utilisation la plus efficace possible des ressources, particulièrement compte tenu  ~~;TENANT COMPTE, par conséquent,~~ du temps limité ~~dont disposent le Conseil interaméricain pour le développement intégré et ses organes subsidiaires~~ au cours de la période 2022-2023 pour mettre en œuvre tous les mandats découlant de la cinquante-deuxième session ordinaire de l’AG, notamment la résolution AG/RES. 2988 (LII-O/22) « Encourager les initiatives continentales en matière de développement intégré : Promotion de la résilience », adoptée le 7 octobre 2022 ;

DÉCIDE :

1. De convenir que les textes des résolutions et des mandats relatifs au développement intégré adoptés par l'Assemblée générale l’AG lors de sessions antérieures, ainsi que par les réunions sectorielles du ~~Conseil interaméricain pour le développement intégré~~ CIDI, restent pleinement en vigueur~~, sans pour autant empêcher l'Assemblée générale d'approuver au cours de cette session ordinaire, si elle le juge nécessaire, de nouvelles résolutions indépendantes que pourraient présenter les États membres~~.
2. De charger le ~~Conseil interaméricain pour le développement intégré~~ CIDI de renouveler les résolutions et les mandats qui n'ont pas pu être mis en œuvre au cours de la période 2022-2023 et de poursuivre la mise en œuvre des mandats en suspens, sauf disposition contraire d'une résolution spécifique adoptée par ~~l'Assemblée générale~~ l’AG au cours de cette session ordinaire.
3. De charger le Secrétariat exécutif au développement intégré d'aider les États membres à ~~actualiser et à~~ mettre en œuvre les mandats pour la période en cours, ainsi que les mandats supplémentaires établis par la présente résolution.

4. De charger les États membres, dans un souci d'efficacité dans leur travail et de rationalisation des ressources, d'aborder les priorités et les actions suivantes identifiées en matière de développement intégré dans le contexte actuel :

a) L'adoption de mesures qui favorisent le renforcement du dialogue politique substantiel au plus haut niveau au sein du CIDI et de ses organes subsidiaires, y compris, parmi d’autres mesures, les réunions conjointes avec le Conseil permanent, convoquées et organisées par le CIDI, ainsi que celles visant à renforcer son rôle de négociateur, qui favorisent l'efficience, l'efficacité et qui maximisent les synergies en son sein et avec d'autres organes de l'OEA et des organisations clés du secteur.

b) Dans le domaine de la formation et des bourses de l'OEA, encourager le retour dans leur pays d'origine des ressources humaines formées dans le cadre des programmes de l'OEA, ainsi que l'intégration et le développement des cadres professionnels et des fonctionnaires nationaux afin d'accroître les capacités nationales.

c) [*Autres propositions des États membres...]*

1. De saluer l'hospitalité, le leadership et l'engagement des gouvernements des États membres qui ont accueilli et présidé les réunions des ministres et hauts fonctionnaires et des commissions interaméricaines dans le cadre du ~~Conseil interaméricain pour le développement intégré~~ CIDI qui se sont tenues depuis la cinquante-deuxième session ordinaire de ~~l'Assemblée générale~~ l’AG, et de remercier les gouvernements des États membres qui se sont engagés à accueillir les prochaines réunions sectorielles au cours de la période 2023-2024 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Processus sectoriel | 2023 | 2024 |
| 1.Tourisme | Troisième Réunion ordinaire du CITUR | Vingt-sixième Congrès interaméricain des ministres et hauts fonctionnaires chargés du tourisme (Équateur) |
| 2. Ports | Treizième Réunion ordinaire de la CIP et vingt-troisième Réunion du comité exécutif de la CIP (Roatán, Honduras, juin) | Vingt-quatrième Réunion du comité exécutif de la CIP (pays hôte à déterminer) |
| 3. Éducation |  | Dixième Réunion ordinaire de la CIE |
| 4. Coopération |  | Quatrième Réunion spécialisée du CIDI des hauts fonctionnaires chargés de la coopération  (pays hôte à définir) |
| 1. Développement social |  | Sixième Réunion ordinaire de la CIDES |
| 1. Culture |  | Septième Réunion ordinaire de la CIC |
| 7. Développement durable | Sixième Réunion ordinaire de la CIDS (siège du Secrétariat général, avril)  Quatrième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement durable (Bahamas, octobre) |  |
| 8. Science et technologie | Dixième Réunion de la COMCyT | Septième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et de la technologie (pays hôte à définir) |
| 9. Travail | Réunion des groupes de travail de la CIMT | Vingt-deuxième Conférence interaméricaine des ministres du travail (CIMT) (Colombie) |
| Autres réunions\* (à titre de référence uniquement) | Seizième et dix-septième Échanges sur la compétitivité des Amériques (pays hôtes à définir) | Huitième Dialogue interaméricain des hauts fonctionnaires chargés des MPME  (pays hôte à définir)  Douzième Forum sur la compétitivité des Amériques  (pays hôte à définir)  Dix-huitième et dix-neuvième Échanges sur la compétitivité des Amériques  (pays hôtes à définir) |

1. De demander au ~~Conseil interaméricain pour le développement intégré~~ CIDI de faire rapport à ~~l'Assemblée générale~~ l’AG, lors de sa cinquante-quatrième session ordinaire, sur l'application de la présente résolution et d’établir que la mise en œuvre des activités prévues dans la présente résolution dépendra de la disponibilité des ressources financières inscrites dans le programme-budget de l’Organisation, ainsi que d’autres ressources.

CIDRP03829F04